



Maître d'ouvrage



Août 2023

Plan de Prévention des Risques
Mouvements de Terrain liés aux cavités
souterraines

PPR MT
ACHICOURT ARRAS BEURAINS

Commune : BEURAINS

Zonage réglementaire

Maître d'oeuvre



Direction départementale
des territoires et de la mer

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU PAS-DE-CALAIS
SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT (secteur risques naturels)
Vu pour être annexé à mon arrêté d'approbation du PPRR des cavités souterraines sur les
communes d'Achicourt, Arras et Beaurains le **24 AOÛT 2023**
Le Préfet
JULIEN BELLAÏT

Echelle : 1/5 000

Grille du zonage réglementaire

	Zone urbanisée	Zone non urbanisée
Aléa		
Aléa effondrement de cavité réglementaire	B2	B3
Aléa effondrement de cavité faible	B2	B3
Aléa effondrement de cavité faible de faible intensité	B2	B3
Aléa effondrement de cavité moyen de faible intensité	B2	B3
Aléa effondrement de cavité fort	B3	B3
Aléa effondrement de cavité très fort	B3	B3
Aléa effondrement de cavité faible avec présomption	B2	B3
Aléa effondrement de cavité faible de faible intensité avec présomption	B2	B3
Aléa effondrement de cavité moyen avec présomption	B2	B3
Aléa effondrement de cavité fort avec présomption	B2	B3
Aléa effondrement de cavité très fort avec présomption	B3	B3
Aléa "sandwich" = diguet faible	B3	B3
ERP souterrain	B3	B3

Réalisation : Alp Géorisques